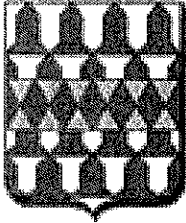


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/14137

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 03 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le trois juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Jérôme HERVOUET a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Christelle HERMAND, Jean ANTONIETTI, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Pierre GUAGNO, Louis MARI, Alain TALOUR,

Absents : Angharad DAFYDD STYLES, Maria MENDEZ RODRIGUEZ, Odile NUDING, Jérôme GAZEAU,

Procuration : De Angharad DAFYDD-STYLES à Pierre GUAGNO
De Maria MENDEZ RODRIGUEZ à Christelle HERMAND

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal appelle de leur part des observations.

Le Conseil Municipal, après un tour de table et à l'unanimité,

ADOPTE le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 mai 2014 qui par ailleurs n'appelle aucune observation.

2. Contentieux entre la commune et Michel SABATIE : constitution partie civile

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 6 juin 2014 comparaitra Monsieur Michel SABATIE devant le Tribunal Correctionnel de Carcassonne pour des infractions réprimées notamment par les articles L 480-4, L480-5, L480-7 du Code de l'Urbanisme.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à représenter la commune devant le Tribunal correctionnel de Carcassonne, et propose de se constituer partie civile au nom de la commune, afin d'être reconnue en qualité de victime dans ce dossier.

Par ailleurs, et afin d'assister la commune, il est proposé de recourir aux services de Maître Raymond LABRY, Avocat au barreau de TOULOUSE, domicilié en cette qualité 21 rue du Cagire à TOULOUSE (31100), pour la constitution de partie civile et le cas échéant, pour la procédure d'appel, qui pourrait être introduite.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans le cadre de la procédure diligentée à l'encontre de Monsieur Michel SABATIE devant le Tribunal correctionnel de Carcassonne et à représenter la commune de MOUTHOMET,
- *AUTORISE*, pour tout ce que dessus, Monsieur le Maire à donner mandat d'assistance et de représentation en justice de la commune à Maître Raymond LABRY, Avocat, en premier instance et, le cas échéant, en appel.

3. Tarifs 2014 de l'eau et l'assainissement

Compte tenu des prix fixés par la Direction de l'Eau et de l'Environnement pour prétendre aux subventions indispensables pour entretenir les réseaux communaux, le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs concernant l'eau et l'assainissement sur la commune pour l'année 2014, et propose de fixer à 1.40 € le m³ d'eau et à 1.14 € le m³ d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** le prix de l'eau à 1.40 € le m³ et le prix de l'assainissement à 1.14 € le m³.

4. Questions diverses

- **Ordures ménagères**

Durant l'été (juillet et août), la commune organise le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif au porte à porte, à raison de trois collectes par semaine (lundi, mercredi et vendredi).

Compte tenu des volumes collectés et des besoins par ailleurs qui se font jour, Monsieur le Maire propose de supprimer ce 3^{ème} passage du mercredi.

Jean ANTONIETTI ajoute qu'il souhaite qu'un test soit réalisé.

Après discussions, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

Par ailleurs, au vu du « lundi de Pentecôte », jour férié, il n'y aura pas de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif, le lundi 9 juin 2014. Pour pallier les désagréments liés à l'accumulation des déchets, une collecte sera exceptionnellement mise en place le mardi 10 juin 2014.

- **Repas du 19 juillet 2014**

Monsieur le Maire donne la parole aux élus en charge des festivités qui notamment donnent lecture des propositions de menus du restaurant LE REFERENT afin de faire des choix.

Compte tenu des arbitrages faits, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de vente du repas à 13 € pour les adultes, 6,50 € pour tous les enfants.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer le prix du repas du 19 juillet 2014 à 13.00 € pour les adultes et 6.50 € pour tous les enfants.

- **Courrier de Monsieur FILIPPONI Christophe**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur FILIPPONI Christophe en ce qui concerne les déchets plastiques, de type fleurs artificielles, trouvés au niveau de l'espace communal de stockage des déchets verts et des gravats, mais aussi concernant la proposition de mettre en place une signalétique à visée pédagogique, sur ce même site, dans le but de mieux trier.

En ce qui concerne le premier point, Monsieur le Maire propose de pallier ce problème en remettant en place un affichette sur un container réservé à cet effet et stocké à l'entrée du cimetière.

Sur le second point, Monsieur le Maire précise qu'en 2001 une expérimentation similaire avait été mise en place par le Conseil Municipal de l'époque. Le succès fut de courte durée puisqu'au bout d'un mois d'existence environ, les panneaux et leurs supports avaient été vandalisés. Par ailleurs, compte tenu de l'ouverture avant la fin de l'année 2014 de la déchetterie de Laroque de Fa qui recevra ce type de déchets, notre espace communal sera prochainement fermé et donc amené à disparaître. Il n'apparaît donc pas utile d'aller plus loin dans ce projet.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souligne l'idée intéressante d'un travail collaboratif avec des artistes locaux. Cette proposition pourrait être étudiée dans le cadre d'un autre projet.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de faire une réponse écrite à Monsieur FILIPPONI dans ce sens.

- **Projet de partenariat avec l'ADHCo**

Quelques élus ont récemment rencontré les services de l'ADHCO pour évoquer un partenariat avec la commune.

La synthèse des discussions est la suivante :

- Mise en place d'animations pour les enfants durant l'été 2014 sur les temps d'ouverture de la friperie
- Utilisation du panneau d'affichage de la friperie pour présenter l'association et ses actions ; mise en place d'un lien privilégié entre les élus en charge de la friperie et la conseillère en vie sociale et familiale de l'ADHCo pour diriger les habitants vers le centre social, en cas de besoin
- Participation de la commune à la prochaine fête des associations (tenue d'un stand) qui aura lieu le 15 septembre à Laroque de Fa ; l'objectif étant de communiquer sur la friperie
- Réflexion sur la mutualisation d'idées, de moyens en vue d'éditer un guide pratique valant livret d'accueil, en direction des habitants de la commune, du territoire,
- L'ADHCO est saisie par la CAF de l'Aude afin de réaliser auprès des familles une enquête sur les thèmes de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité, pour mieux appréhender les attentes, les besoins de ces dernières. Christelle SAUZET (conseillère

en vie sociale et familiale de l'ADHCo), profitera de quelques temps d'ouverture de la friperie pour proposer aux personnes présentes cette enquête

- Possibilité pour la commune de disposer de différents matériels de l'ADHCO : tente marabout, matériel audio/vidéo, d'exposition.

- **Friperie**

Elle est régulièrement fréquentée par environ 35 personnes, satisfaites à la fois des échanges de vêtements mais aussi du lieu d'échanges, favorisant le lien social intergénérationnel. Il est évoqué la possibilité d'élargir les activités à la retouche de vêtements en utilisant des ressources locales.

- **Activités sportives et de détente**

A partir du mois de septembre prochain, trois propositions d'activités pourraient être mises en place sur le village : taïchi/yoga avec Mme BAUBE, relaxation avec Mme RAUBER et danse avec Mme JAIME. Ces activités seraient payantes (5 € la séance avec un principe d'achat de carnets de 10 séances).


Compte tenu de l'avancée du projet de Muriel BAUBE, il sera organisé le mardi 17 juin, dans une salle communale, une séance gratuite de présentation de taïchi/yoga. Une communication spécifique sera faite dans les jours à venir auprès des villageois.

- **Occupation de terrains communaux**

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande d'occupation temporaire de terrains communaux en vue d'y installer quelques chevaux durant quelques mois dans l'année. Le Maire propose au demandeur de lui adresser un courrier qui sera ensuite étudié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait : le 6 juin 2014


Jean-Marc SAUNIERE
Maire
(Aude)
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.